



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 18 février 2004 (20.02)
(OR. en)**

6469/04

**DEVGEN 42
ACP 28
ALIM 4
PROBA 7
ONU 14
WTO 17**

NOTE POINT "I/A"

du: Coreper

en date du: 18 février 2004

au: Conseil

n° doc. préc.: 6428/04 DEVGEN 39 ACP 25 ALIM 3 PROBA 5 ONU 13 WTO 15

Objet: Objectifs et priorités clés de l'Union européenne en vue de la onzième session de la CNUCED

1. Lors de sa réunion du 18 février 2004, le Coreper a examiné le document 6428/04 et décidé d'apporter des modifications aux points 34, 35 et 36.
2. Le Coreper recommande donc au Conseil "Affaires générales et relations extérieures" du 23 février 2004 d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour de sa session, les objectifs et priorités clés de l'Union européenne en vue de la onzième session de la CNUCED, tels qu'ils sont exposés dans l'annexe.

Onzième session de la CNUCED - Les objectifs et priorités clés de l'Union européenne

A. L'approche de l'UE à l'égard de la onzième session de la CNUCED

1. En 2004, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui célébrera son 40ème anniversaire. Elle tiendra également sa onzième session à São Paulo, au Brésil qui vient à point nommé pour donner à la CNUCED une orientation stratégique qui lui permettra de faire face aux nouveaux défis auxquels elle sera confrontée durant les dix ans à venir avant son cinquantième anniversaire.
2. La onzième session de la CNUCED offrira l'occasion de réfléchir à la contribution que la conférence apporte aux pays en développement pour les aider à tirer parti de la mondialisation. Elle sera aussi l'occasion de réfléchir à l'évolution du rôle de la CNUCED et de fixer des priorités qui lui permettront de continuer à exercer sa mission d'organe centralisateur des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement ainsi que pour les questions connexes dans les domaines des finances, des technologies, des investissements et du développement durable.
3. Il s'agira de la première grande conférence des Nations Unies à laquelle participera une Union européenne élargie à vingt-cinq États membres. En tant que première zone commerciale du monde, donateur le plus important en matière d'aide au développement et plus grand contributeur pour ce qui est des programmes multilatéraux d'aide au commerce, l'UE prendra des dispositions en vue de consolider son rôle pilote dans le cadre des grandes conférences internationales à venir, y compris la onzième session de la CNUCED.
4. Ce rôle devrait reposer sur l'engagement de l'UE à œuvrer pour un système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur des règles et non discriminatoire et à consolider un tel système en contribuant à mener à terme le cycle de Doha pour le développement. La position de l'UE devrait traduire sa ferme volonté de mettre en œuvre la déclaration du Millénaire et de réaliser les objectifs de développement définis dans cette déclaration. Elle devrait aussi souligner l'attachement de l'UE à la réforme des Nations Unies ainsi que sa détermination à agir pour que le système des Nations Unies apporte un appui ferme et efficace aux pays en développement lorsqu'ils s'emploient à atteindre les objectifs de développement définis dans la déclaration du Millénaire.

5. Dans son approche à l'égard de la onzième session de la CNUCED, l'UE tiendra aussi compte de sa situation de partenaire commercial le plus important des pays les moins avancés, de son engagement en faveur de l'initiative "Tout sauf les armes" lancée par la troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, de son rôle moteur au niveau mondial pour l'aide au commerce et de son attachement à la réforme des Nations Unies.
6. La onzième session de la CNUCED s'inscrira dans le cadre des efforts énergiques qui sont déployés afin de faire avancer les négociations du cycle de Doha pour le développement après l'échec de la conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Cancún. Même s'il importe de ne pas faire de onzième session de la CNUCED une enceinte pour des négociations préalables, la conférence de São Paulo offre à l'UE la possibilité de mieux comprendre les préoccupations des pays en développement, de trouver un terrain d'entente, de favoriser la confiance et de renforcer la dynamique en vue de mener à bien le cycle de négociations.
7. La onzième session de la CNUCED devrait s'appuyer sur les résultats des grandes conférences internationales. Elle devrait se pencher sur la meilleure manière de contribuer, dans le cadre du mandat de la CNUCED, à la mise en œuvre de ces résultats.
8. L'UE convient que le plan d'action défini à Bangkok reste pertinent et valable. La onzième session de la CNUCED devrait définir des axes et des priorités dans le cadre de ce plan, sur lesquels l'organisation doit concentrer ses efforts si elle veut avoir une influence plus grande.
9. L'UE est particulièrement préoccupée par le risque d'une marginalisation économique accrue des pays les moins avancés et d'autres pays pauvres et vulnérables, les pays africains en particulier. Un volet majeur des travaux de la CNUCED doit porter sur les défis considérables que les pays les moins avancés doivent relever pour augmenter leurs exportations, attirer les investissements étrangers qui sont indispensables et mettre en place les institutions publiques nécessaires à la compétitivité et à l'innovation.

10. Le commerce ne se développera pas si les entreprises privées ne sont pas en mesure de fonctionner en raison de la charge que représentent des prescriptions réglementaires pesantes et inutiles. Il ne se développera pas non plus si les citoyens se voient interdire d'exercer leurs droits politiques, économiques et sociaux et si la corruption et la mauvaise administration sont endémiques. L'UE s'engage totalement à travailler en partenariat avec les pays en développement qui souhaitent mettre à profit les échanges commerciaux et les investissements pour promouvoir une croissance et un développement économiques allant de pair avec une répartition des avantages aussi large que possible.
11. L'UE abordera la onzième session de la CNUCED dans un esprit positif et constructif. Elle est déterminée à coopérer étroitement avec les pays en développement qui sont ses partenaires afin que la conférence ministérielle s'achève par un succès. L'UE doit faire en sorte que, dans les années à venir, la CNUCED continue à fournir une expertise concernant les difficultés et les avantages de la mondialisation, à servir d'enceinte pour le dialogue et la recherche de consensus et à proposer un programme d'assistance technique axé sur le renforcement des capacités commerciales et d'investissement. Ces efforts doivent reposer sur des besoins et des données en temps réel tout en s'inscrivant dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté mises en œuvre par les pays concernés eux-mêmes.
12. L'approche de l'UE à l'égard de la onzième session de la CNUCED s'appuie sur les positions politiques approuvées dans les conclusions du Conseil se rapportant aux diverses questions qui seront examinées. L'UE s'attachera en particulier à promouvoir sa politique de développement énoncée dans la déclaration de la Commission et du Conseil qui a été approuvée en novembre 2000. Les documents ci-après comptent au nombre des positions politiques importantes en relation avec les sujets traités :
- les conclusions du Conseil sur le cycle de Doha pour le développement qui ont été adoptées en octobre 1999, en novembre 2001 ainsi qu'en juin, juillet et décembre 2003;
 - la communication de la Commission (septembre 2002) et les conclusions du Conseil (novembre 2002) sur le commerce et le développement;
 - les conclusions du Conseil sur le secteur privé dans les pays en développement (novembre 2003);
 - la communication de la Commission et les conclusions du Conseil sur la gouvernance et le développement (novembre 2003) ainsi que les conclusions du Conseil sur les relations entre l'UE et les Nations Unies (décembre 2003).

13. Durant la phase préparatoire de la onzième session de la CNUCED, le Secrétaire général de la CNUCED et de nombreux pays en développement ont fait état de leur souhait de débattre de la question de la "marge d'action". L'UE est disposée à participer de façon constructive à un dialogue de ce type avec ses partenaires, pays en développement et autres pays membres de la CNUCED. Il conviendra de se mettre d'accord sur ce que recouvre la notion de "marge d'action" et sur sa pertinence par rapport au mandat de la CNUCED. La réflexion que l'UE engagera sur cette question ne doit pas remettre en question ou saper les obligations et engagements internationaux existants qui ont été librement souscrits dans le cadre d'accords multilatéraux. Il importera aussi de s'assurer que la réflexion menée sur la "marge d'action" contribuera à renforcer la cohérence entre le développement et le commerce.
14. Afin d'assurer une issue positive, il sera nécessaire de garder à l'esprit le mandat de base de la CNUCED et la nature même de son rôle lors de l'examen de certaines questions qui ont été proposées comme éventuels sujets de réflexion prioritaires pour la onzième session de la CNUCED. Ces questions portent notamment sur la gestion macroéconomique à l'échelle mondiale et nationale, les programmes de financement et les politiques mis en œuvre au niveau international dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC), la définition de stratégies nationales pour les TIC et la coordination internationale des mesures prises en matière de responsabilité sociale des entreprises. L'UE considère que la CNUCED ne devrait pas étendre ses activités à des domaines qui ne relèvent pas de son mandat et qui n'auraient pour seul effet d'amoindrir la cohérence et d'épuiser les capacités et les ressources.

B. Les objectifs de l'UE pour la onzième session de la CNUCED

Objectifs généraux

15. Par le biais de sa participation à la onzième session de la CNUCED, l'UE s'attachera à atteindre les objectifs suivants :

La onzième session de la CNUCED devrait contribuer à renforcer la confiance dans le système commercial multilatéral et à augmenter la dynamique en vue de clôturer avec succès le cycle de Doha pour le développement. La conférence offre une occasion importante de dialoguer et de débattre des questions relatives à la mondialisation et à l'interdépendance à un moment où il est de plus en plus nécessaire de parvenir à une communauté de vues sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour que la mondialisation apporte des avantages concrets aux pays en développement et aux populations démunies.

La onzième session de la CNUCED devrait déboucher sur des résultats équilibrés, notamment en ce qui concerne l'analyse macroéconomique des effets de la mondialisation et le rôle des forces du marché et des gouvernements. Elle doit tenir compte des conclusions des grandes conférences internationales qui se sont tenues récemment. Elle ne devrait servir ni à réinterpréter les conclusions ni à renégocier les points sur lesquels un accord a déjà été dégagé. La CNUCED, en particulier à l'occasion de sa onzième session, devrait prendre pleinement en compte dans ses priorités futures le consensus de Monterrey, et le mettre en pratique dans sa totalité, y compris la conception selon laquelle "chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social" et "le rôle des politiques et des stratégies de développement nationales ne saurait être sous-estimé". Dans le même temps, elle ne devrait pas atténuer les responsabilités de la communauté internationale et des partenaires en matière de développement pour ce qui d'apporter un soutien aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, et de leur donner un plus grand accès au marché.

À l'occasion de sa onzième session, la CNUCED devrait recenser les domaines clés dans lesquels il convient qu'elle concentre ses efforts afin de répondre plus efficacement aux besoins des pays en développement. La conférence devrait strictement limiter ses activités aux domaines pour lesquels elle offre de la valeur ajoutée et respecter la spécificité de son mandat.

La onzième session de la CNUCED devrait fixer des priorités en vue de poursuivre l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et le système commercial multilatéral. L'UE est particulièrement inquiète de la diminution de la part des pays les moins avancés dans les échanges commerciaux mondiaux et de la détérioration des termes de l'échange les concernant. Ces questions doivent être au cœur des travaux futurs de la CNUCED, et ce pour l'ensemble de ses domaines d'activité.

La CNUCED devrait apporter aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, une assistance plus efficace dans les domaines de la recherche et de la technique; elle doit pour ce faire renforcer au maximum ses capacités d'analyse et de recherche de consensus au niveau intergouvernemental. Il conviendra à cet effet de mettre l'accent beaucoup plus fortement sur le partenariat de la CNUCED avec des acteurs clés des Nations Unies ou autres, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation mondiale du commerce, avec des organismes régionaux comme les commissions régionales de l'ONU et avec le secteur privé.

La CNUCED devrait centrer sa réflexion sur la mise en œuvre effective du plan d'action défini à Bangkok en déterminant des axes de travail prioritaires. L'objectif premier doit être l'utilisation optimale de ressources limitées afin de répondre aux besoins des pays en développement qui s'emploient à atteindre les objectifs de développement énoncés dans la déclaration du Millénaire.

À l'occasion de sa onzième session, la CNUCED devrait s'engager davantage dans le processus de réforme des Nations Unies, auquel l'UE souscrit pleinement. La conférence de São Paulo doit apporter à la CNUCED le soutien politique dont elle a besoin pour continuer à s'acquitter efficacement de ses missions, notamment grâce à des structures de gestion renforcées et modernisées. Les fonds, programmes et agences spécialisées des Nations Unies mettent de plus en plus l'accent sur la simplification et l'harmonisation de leurs procédures afin de contribuer de manière efficace à la réalisation des objectifs de développement définis dans la déclaration du Millénaire et la CNUCED devrait agir de même. L'UE pense que la CNUCED doit accentuer sa transformation en une organisation basée sur les résultats s'intéressant davantage aux incidences et à l'efficacité de ses travaux en ce qui concerne les programmes, y compris au niveau des pays. Afin de préserver la place unique occupée par la CNUCED au niveau mondial grâce à son travail sur le traitement intégré du commerce et du développement, la onzième session de la CNUCED devrait fixer des priorités claires et bien ciblées pour cette organisation, fondées sur les éléments fondamentaux de son mandat, sans affaiblir le caractère spécifique de la CNUCED en étendant ses activités à un trop grand nombre de domaines.

Domaines prioritaires

16. L'Union européenne s'emploiera à ce que les trois domaines ci-après soient prioritaires pour la CNUCED durant les quatre prochaines années :
- a) l'intégration du commerce et des investissements dans les politiques de développement nationales et dans les stratégies de réduction de la pauvreté mises en place dans les pays;
 - b) l'intégration régionale et le commerce Sud-Sud;
 - c) la dépendance à l'égard des produits de base et la pauvreté.

C. L'UE et les quatre thèmes subsidiaires de la 11ème session de la CNUCED

I. *Les stratégies de développement dans une économie internationale mondialisée*

17. La libéralisation des échanges n'est pas suffisante en soi pour lutter contre la pauvreté dans les pays en développement. La réforme de la politique commerciale doit s'inscrire dans une stratégie plus large de réduction de la pauvreté maîtrisée par le pays concerné, reposant à la fois sur des politiques nationales bien conçues, y compris sur la bonne gestion des affaires publiques et la lutte contre la corruption, et sur un accroissement de l'aide extérieure. Pour atteindre les objectifs de croissance économique, de développement durable et de réduction de la pauvreté, les politiques en matière de commerce et de développement doivent être mieux intégrées par l'élaboration de stratégies nationales de réduction de la pauvreté. La cohérence des interventions des organisations multilatérales, œuvrant en partenariat avec d'autres donateurs et les pays en développement, est essentielle afin d'assurer une réduction plus sensible de la pauvreté.
18. La bonne gestion des affaires publiques est un élément clé des politiques et des réformes en faveur de la réduction de la pauvreté et de la sécurité mondiale, ainsi que de la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit.
19. Les échanges et l'investissement facilitent l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et ont une incidence réelle sur la réduction de la pauvreté et le développement durable, lorsqu'ils sont pleinement intégrés dans les politiques, les stratégies et les plans nationaux. Une telle intégration nécessite un cadre réglementaire, juridique, institutionnel et judiciaire qui permette d'instaurer un environnement commercial transparent et prévisible, propice à un accroissement de l'investissement local, tout en attirant de façon continue l'investissement étranger direct et en stimulant les échanges d'une manière durable d'un point de vue économique, environnemental et social.
20. Il conviendrait que la CNUCED soutienne l'intégration des échanges et de l'investissement dans les politiques et les stratégies nationales et régionales. Ce soutien devrait notamment consister à faciliter la mise en œuvre et l'application des accords de l'OMC actuels et futurs dans le cadre des stratégies de développement et de réduction de la pauvreté dont se dotent les pays, ainsi que dans le cadre des plans nationaux de développement du secteur privé.

21. L'assistance technique de la CNUCED devrait être axée sur des domaines prioritaires convenus dans lesquels elle présente un avantage comparatif et qui contribuent à l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial. La nécessité de stratégies de développement adaptées à la situation de chaque pays étant de plus en plus reconnue, le soutien devrait reposer sur une connaissance approfondie du pays concerné et sur un apport important de sa part. Il devrait également être fondé sur une analyse détaillée des besoins et faire l'objet d'une coordination totale avec les activités des autres donateurs.
22. Au niveau international, la CNUCED continuera de jouer un rôle dans le soutien apporté aux pays en développement pour la définition de leurs stratégies commerciale et d'investissement sur le plan multilatéral et régional/bilatéral, en vue de mieux les intégrer dans l'économie mondiale et de les aider à relever le défi du développement durable.
23. Dans le cadre de ses activités au titre de ce thème subsidiaire, la CNUCED devrait adopter des approches spécifiques aux pays et aux régions, et mettre l'accent sur les PMA et les autres pays pauvres et vulnérables, en particulier ceux d'Afrique, dans l'économie mondiale.

II. Le renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale

24. L'UE considère que la question des contraintes pesant sur l'offre, qui empêchent de nombreux pays en développement, en particulier les PMA, de tirer pleinement parti des possibilités d'accès au marché, constitue un volet essentiel des travaux de la CNUCED. Il convient d'examiner des questions telles que la capacité d'exportation nationale, la promotion des exportations par le biais de la coopération économique régionale et les conditions préalables à l'obtention de résultats satisfaisants à l'exportation, afin de définir, du côté de l'offre, une réponse aux possibilités commerciales existantes.
25. La CNUCED devrait également faciliter le dialogue politique entre les pays développés et en développement et les autres acteurs clés, tel que le secteur privé, en ce qui concerne la réglementation et la libéralisation du marché, le commerce et l'intégration régionale, ainsi que des réformes sectorielles cohérentes avec le développement à long terme du secteur privé, et le cas échéant, avec le processus des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

26. L'investissement, à la fois étranger et national, est fondamental pour le renforcement de la capacité productive des pays en développement. Les travaux de la CNUCED dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'importance de favoriser la bonne gestion des affaires publiques et l'instauration d'un climat propice à l'investissement dans le cadre des stratégies de développement nationales, ainsi que de promouvoir un partenariat plus poussé avec le secteur privé, tant national qu'étranger, afin de renforcer l'intégration des pays en développement dans le système de production mondial.
27. L'instauration de la compétitivité au niveau international exige une solide connaissance des points forts et des faiblesses des structures économiques existantes. Un problème majeur qui affecte de nombreux pays en développement est que leurs recettes d'exportation dépendent fortement de quelques produits de base, sinon d'un seul. Nonobstant l'importance de l'agriculture pour le développement, tout effort de renforcement de la capacité productive doit également s'accompagner d'un examen des moyens propres à faciliter et à soutenir la diversification de la capacité productive dans de nouveaux domaines.
28. Par ailleurs, la compétitivité continuera de dépendre, en partie du moins, de la compétitivité des secteurs des principaux produits de base. Il convient d'intensifier les efforts visant à accroître la productivité des pays en développement les plus tributaires de leurs secteurs des produits de base et à optimiser les profits qu'ils en tirent.
29. Cette question étant importante pour bon nombre des pays les plus pauvres, la 11^{ème} session de la CNUCED devrait la mettre davantage en exergue que cela n'est le cas aujourd'hui, en portant une attention accrue et un intérêt marqué aux pays en développement les plus tributaires de produits de base, en particulier les PMA. Dans ce contexte, il importera qu'elle dresse l'inventaire des activités relatives aux produits de base menées par d'autres acteurs internationaux, tels que les organismes internationaux de produit, le Fonds commun pour les produits de base, la Banque mondiale et la FAO, et qu'elle détermine clairement la position de la CNUCED par rapport à ces acteurs. À cet égard, l'UE estime que la question des produits de base relève davantage de ce thème subsidiaire et qu'elle devrait donc être abordée dans ce cadre plutôt qu'être au centre des débats du troisième thème subsidiaire, comme cela est actuellement le cas. La CNUCED pourrait, entre autres, s'efforcer de coopérer avec d'autres organisations internationales compétentes pour trouver de nouveaux moyens de s'attaquer aux problèmes que pose la stabilité des prix des produits de base, en faisant fond sur l'expérience acquise ces dernières années dans le cadre de la mise en œuvre des mécanismes de stabilité des prix.

30. Il existe trois domaines dans lesquels la CNUCED bénéficie jusqu'à présent d'un avantage comparatif et d'une expérience avérée: l'analyse et le suivi aux niveaux international et régional, l'élaboration et la mise à l'essai d'initiatives intersectorielles novatrices dans le domaine des produits de base, et le soutien à la diversification dans les pays en développement tributaires de produits de base.
31. L'Union européenne constate que l'inégalité fait obstacle à la pleine participation des femmes aux activités économiques. La CNUCED devrait reconnaître le rôle essentiel que jouent les femmes en faveur de la croissance économique et du développement dans les pays en développement. Dans le secteur agricole, elles sont à l'origine de la moitié de la production alimentaire mondiale et produisent entre 60 et 80 pour cent des denrées alimentaires dans la plupart des pays en développement. L'UE se félicite du débat sur la parité et le commerce qui aura lieu à São Paulo. Il conviendrait que la CNUCED intègre la question de l'égalité entre hommes et femmes dans ses travaux.

III. La contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement

32. Les pays les plus défavorisés, en particulier les PMA, dans le système commercial mondial devraient continuer d'être au centre des travaux de la CNUCED. Dans un contexte de ressources limitées, l'approche la plus efficace devrait consister à concentrer les ressources sur les pays qui se sont engagés à s'intégrer de façon effective dans le système commercial mondial et qui ont le plus besoin d'un soutien à cet effet. Dans le domaine commercial, l'analyse et les recommandations pratiques faites par la CNUCED en ce qui concerne la manière dont ces pays peuvent tirer parti de la mondialisation, mieux utiliser les préférences qui leur sont accordées ou améliorer leur compétitivité sont importantes et devraient se poursuivre.
33. Les activités de la CNUCED dans ce domaine devraient être consacrées principalement à la relation entre le commerce et la pauvreté/la réduction des inégalités, à une analyse détaillée des facteurs empêchant une participation plus complète à l'économie mondiale, au règlement des problèmes d'ajustement dus à des facteurs externes tels que l'érosion des préférences et la suppression des quotas postérieure à l'AMF, et à la recherche de consensus dans les domaines d'intérêt clés, afin de parvenir à des résultats positifs et favorables au développement sur la base de l'Agenda de Doha pour le développement, en particulier pour les pays les plus pauvres.

34. L'engagement pris lors de la PMA III de garantir un accès en franchise et hors contingents pour tous les produits des PMA, en particulier ceux du continent africain, devrait être mis en œuvre par l'ensemble des pays développés, notamment à l'aide de mesures visant à améliorer l'efficacité de leurs programmes de préférences commerciales respectifs et à en faciliter l'utilisation. Il conviendrait également d'examiner les propositions visant à ce que les pays en développement plus avancés contribuent à améliorer l'accès au marché pour les exportations des PMA. Dans ce contexte, une relance du système global de préférences commerciales pourrait permettre de réaliser des progrès dans le commerce Sud-Sud en tenant compte des responsabilités et des niveaux de développement différents des pays en développement. Dans le même temps, tous les pays développés doivent s'efforcer d'améliorer l'accès au marché pour les exportations des pays en développement.
35. Les mesures en faveur de la libéralisation et de la facilitation des échanges, ainsi que des transports, profitent aux économies grâce à une amélioration de l'efficacité, à une baisse des prix à la consommation et à une réduction des coûts de production pour les entreprises. Toutefois, leur mise en œuvre doit être échelonnée et planifiée avec soin pour éviter d'éventuelles incidences négatives et assurer une répartition la plus large possible des gains économiques. Il faut par ailleurs que le cadre réglementaire nécessaire soit en place afin de permettre une transition sans heurts. La CNUCED, en étroite coordination avec d'autres organismes, comme la Banque mondiale et le FMI (par exemple par le biais de son programme d'aide à la réforme de la politique commerciale), devrait aider les pays en développement à définir des mesures et des politiques d'accompagnement appropriées en vue d'optimiser les effets positifs et d'atténuer les effets négatifs éventuels.
36. La libéralisation des échanges et de l'investissement dans les pays en développement doit obéir à un rythme respectueux de la fragilité de leurs économies et s'efforcer de maximiser les effets dynamiques à long terme sur la société, tout en minimisant les coûts d'ajustement. L'amélioration de l'accès aux marchés des pays développés ne suffit pas à stimuler une croissance axée sur les exportations. Il convient également de prendre en compte d'autres facteurs : contraintes de l'offre et compétitivité, capacité des pays en développement à bénéficier de l'ouverture des marchés, coopération renforcée dans les domaines liés au commerce, transferts de technologies, accès à l'information, stratégies de promotion de l'investissement et développement du secteur privé.

37. Comme il importe de renforcer les marchés locaux en vue de la mondialisation des échanges, une priorité accrue devrait être accordée à l'intégration régionale. La poursuite de l'intégration des pays et des régions en développement et l'augmentation des échanges et des investissements Sud-Sud qui en découle peuvent largement contribuer à soutenir les programmes de développement nationaux et à favoriser la croissance et l'efficacité. Cela aide également les petites économies, en particulier celles des PMA, à surmonter le handicap de la taille. Par ailleurs, l'intégration avec les pays partenaires développés permet aux pays plus pauvres d'exploiter les complémentarités. Tous les pays développés doivent s'efforcer d'améliorer et de faciliter l'accès au marché pour les exportations des pays en développement.
38. De nombreux pays en développement ont fait le choix d'une intégration régionale poussée pour stimuler leur croissance et leur développement durable, mais peu disposent de l'expertise nécessaire pour concrétiser ce choix. Le décalage est grand entre les orientations en matière d'intégration et leur mise en œuvre effective. La CNUCED pourrait contribuer à traduire correctement les objectifs politiques d'une intégration régionale poussée en recommandations et mesures pratiques sur le terrain.
39. Vu les incertitudes au niveau du calendrier et la nécessité d'efforts importants sur le terrain pour renforcer les capacités et soutenir l'élaboration d'une politique commerciale de base, le programme de travail de la CNUCED ne devrait pas être calqué sur celui de DOHA ni, bien entendu, viser à le modifier; il devrait plutôt être fondé sur l'évolution des besoins des pays en développement.

IV. Un partenariat pour le développement

40. Les débats consacrés à ce thème lors de la Conférence ministérielle devraient tenir compte des enseignements tirés des initiatives antérieures, en particulier celles du sommet "Partenaires pour le développement", qui s'est tenu à Lyon, en France, en 1998. Lors de sa 11^{ème} session, la CNUCED devrait aussi tenir compte des résolutions pertinentes des Nations Unies sur les partenariats, en particulier la résolution 56/76 de l'Assemblée générale intitulée "Vers des partenariats mondiaux", qui donnent une vision commune de la mise sur pied de nouveaux partenariats mondiaux et fournissent un cadre utile pour les débats de cette 11^{ème} session.

41. Les débats relatifs à ce thème subsidiaire devraient mettre particulièrement l'accent sur deux questions spécifiques: i) l'évolution des partenariats de la CNUCED avec d'autres organismes du système des Nations Unies et avec l'OMC et ii) la poursuite de la mise sur pied de partenariats avec le société civile et le secteur privé.
42. Le thème général de la Conférence de São Paulo étant la "cohérence", la CNUCED devrait tout mettre en œuvre pour établir une division plus claire du travail avec les autres organisations internationales, en intensifiant ses partenariats avec celles-ci. L'UE juge important que la portée du mandat de la CNUCED soit définie avec précision afin que celle-ci puisse mieux s'acquitter de sa mission tout en évitant les doubles emplois. Certains objectifs mondiaux essentiels peuvent être atteints d'une manière plus satisfaisante par d'autres acteurs des Nations Unies ou organismes internationaux, ou par le biais d'une coopération associant la CNUCED. Le renforcement des partenariats aidera tous les acteurs à contribuer d'une façon plus efficace à la réalisation des objectifs de développement définis dans la déclaration du Millénaire.
43. Les activités sur le terrain pourraient tirer parti d'un renforcement de la collaboration avec les structures régionales existantes des Nations Unies, telles que les Commissions économiques régionales, qui disposent déjà d'un mandat commercial, mais où, en réalité, il n'existe généralement aucune marge dans l'emploi des ressources. Des synergies évidentes peuvent être tirées d'une coopération avec ces structures, dont la connaissance du pays pourrait compléter utilement les compétences générales qu'applique la CNUCED dans les limites de ses ressources.
44. L'UE convient de la nécessité pour la CNUCED, amplement développée dans le texte de négociation, de continuer à envisager des partenariats avec des acteurs non étatiques, en particulier le secteur privé. Une stratégie de développement à long terme nécessite des initiatives publiques et privées, ainsi que la participation de la société civile. La CNUCED pourrait contribuer à favoriser cette relation. Elle devrait établir une coopération et une coordination avec d'autres organisations, telles que l'ONUDI, les Commissions économiques régionales des Nations Unies, l'OMC, l'OMD, la FAO, le CCI, la Banque mondiale, l'OIT, le PNUE, le Bureau du Haut représentant pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (OHRLLS) et l'OMT, qui ont chacune leurs atouts.